

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 16 juin à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de M. FRELASTRE), VAGINAY Sophie, DOUX Séverine (pouvoir à M PAYOT Jean Michel), STUPNICKI Josiane (pouvoir de M. COLLOMB Stéphane), PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine et BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan (pouvoir de MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre), BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean Michel ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, COLLOMB Stéphane ayant donné pouvoir à Mme STUPNICKI Josiane et PELLOUX Jacques.

Délibération n°2015 /60

OBJET : COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 MAI 2014.

Le Conseil de Communauté,
Vu sa délibération visée en objet,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** des décisions du Président visées ci-dessous :

- Décision 2015/008 du 17/04/2015 :

TRAVAUX TRANCHE CONDITIONNELLE REQUALIFICATION DES AIRES D'EMBARQUEMENTS EAUX VIVES POUR UN MONTANT DE 12 550.00 € HT AUPRES D'EIFPAGE.

- Décision 2015/009 du 22.5.2015 :

GRANDE INSPECTION LIGNE TSF2 RENTE STATION DU SAUZE POUR UN MONTANT DE 20 930.00 € HT AUPRES DE TRAME.

- Décision 2015/010 du 22.5.2015 :

GRANDE INSPECTION TSF RENTE GARE RETOUR STATION DU SAUZE POUR UN MONTANT DE 11 000.00 € HT AUPRES DE TRAME.

- Décision 2015/011 du 26.5.2015 :

INSERTIONS PUBLICITAIRES GROUPE LA PROVENCE POUR UN MONTANT DE 11 337.00 € HT AUPRES D'EUROSUD PUBLICITE.

- Décision 2015/012 du 3.6.2015 :

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE RETENUE COLINAIRE INSTALLATION PRODUCTION NEIGE DE CULTURE POUR UN MONTANT DE 12 950.00 € HT AUPRES DE CTH INGENIERIE.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
M. Jacques MARTIN

